



DÉLIBÉRATION N°2026-04

Séance du jeudi 19 février 2026

LE 19 FÉVRIER 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 13 FÉVRIER 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE TOUZARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	18
Présents	14
Votants	16

Présents : Mme Isabelle TOUZARD, M. Gilles CUSIN, Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD, Mme Séverine SEGISMONT, Mme Corine DURAND, Mme Hélène BONNECUELLE, M. Dominique BARIL, M. Guilhem GARCIN, M. Laurent MAYOUX, M. Jean-Claude MOURET, Mme Claudine MOYA-ANNE, M. Patrick ORTIGOSA, Mme Véronique POMAREDE, Mme Laurence ROUSSEAU.

Pouvoirs :

Mme Mélanie ARNAL avait donné pouvoir à Mme Claudine MOYA-ANNE,
M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,

Absents : M. Gilles CHICAUD, M. Bernard SENAULT

Secrétaire de séance : Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION HÉRAULT ENERGIE TRANCHE 2 – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Madame Isabelle TOUZARD expose,

L'obligation réglementaire du Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET), plus communément appelé « décret tertiaire », impose notamment aux collectivités de réduire la consommation d'énergie de leurs bâtiments abritant des activités tertiaires. Cette obligation traduit la volonté du gouvernement d'améliorer la performance énergétique du parc français de bâtiments existants.

L'objectif de réduction des consommations annuelles s'applique à l'énergie finale, en pourcentage par rapport à une consommation de référence, et prévoit la progression suivante :

- D'ici 2030, une réduction de 40 % par rapport à l'année de référence
- D'ici 2040, une réduction de 50 % par rapport à l'année de référence
- D'ici 2050, une réduction de 60 % par rapport à l'année de référence

Le projet de rénovation énergétique des bâtiments publics du groupe scolaire de la commune comprend :

- L'école élémentaire
- L'école maternelle
- L'Escola (maison des associations)
- Le CLSH
- La médiathèque
- Le restaurant scolaire

Les travaux prévus concernent l'ensemble des installations de chauffage, et des opérations liées à l'enveloppe thermique des bâtiments (isolations, menuiseries, protections solaires). Sont également prévus le rafraîchissement (confort d'été), la ventilation, la rénovation électrique, la Gestion Technique du Bâtiment et l'installation de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation collective.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 589 009,74€ HT / 1 906 811,69 € TTC.

Ce projet a d'ores et déjà obtenu une subvention de la part d'Hérault Energie pour la Rénovation Énergétique de l'École Élémentaire bâtiment 1 et 2 à hauteur de 50 000€, et est susceptible de bénéficier d'une nouvelle subvention pour l'École Élémentaire bâtiment 3, l'École Maternelle, l'Escola, la Médiathèque et l'ALSH.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<i>Financement</i>	<i>Subvention</i>
ACTEE	21 450, 00 €
ADEME	50 338, 00 €
FEDER	268 725,00 €
FONDS VERT	446 100, 00 €
Hérault Energie Tranche 1	50 000, 00 €
Hérault Energie Tranche 2	185 209,00 €
Région Occitanie (CTO)	40 000, 00 €
Montpellier Méditerranée Métropole	200 000, 00 €
Commune	327 187, 74 €
TOTAL RECETTES	1 589 009, 74 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'APPROUVER** la réalisation du projet présenté estimé à 1 589 009,74 € HT,
- **D'APPROUVER** le plan de financement exposé
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention auprès d'Hérault Énergies

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 16 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Juliette PAPROCKI-CAMARD
Secrétaire de séance



Isabelle TOUZARD
Maire



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 24/02/2026

et de sa publication le 24/02/2026

et/ou de sa notification le _____